

► ÉCONOMIE

DASSAULT AVIATION LES ÉLUS CGT EN RASE-MOTTES SALARIAL

Dassault Aviation vient d'être condamné à verser 1,1 million d'euros de dommages et intérêts à sept de ses salariés (ou ex-salariés aujourd'hui retraités) pour le retard de carrière qu'ils ont subi en raison de leur rôle de représentants syndicaux. Il leur a fallu en effet entre vingt-sept et trente-quatre ans pour effectuer la progression de carrière qui prenait dix-neuf ans aux autres. Quand même, pour un avionneur, une telle lenteur, ça ne fait pas sérieux...

AUTOROUTES POUR 500 MILLIONS D'EUROS DE PLUS

En 2015, Ségolène Royal avait gelé les tarifs des péages, pour répondre à la grogne des automobilistes face au scandale des sociétés d'autoroute qui se gavent. Mais il s'avère que, selon les savants calculs de l'Arafer, l'autorité de régulation des transports, les sommes à déboursier vont s'accroître de 500 millions d'euros au cours des vingt prochaines années. Ou alors, il faudra retrouver le charme des routes nationales.

FILLON ÇA RÂLE DÉJÀ

Selon un sondage, 90% des Français refusent la baisse des dépenses publiques en matière de santé, et les chiffres sont presque les mêmes pour les retraites (89%), l'éducation (86%) ou la justice (82%). De même, 58% des personnes interrogées estiment « non souhaitable » la suppression de 500 000 emplois publics. Heureusement que 64% des électeurs de droite et du centre sont pour la baisse des allocations chômage, sinon ce serait à désespérer!

J. L.

DES MULTINATIONALES UN PEU MOINS IRRESPONSABLES

La mondialisation permet aux grandes entreprises de recourir au travail des enfants ou à l'exploitation d'ouvriers dans des pays lointains sans en subir les conséquences, au nom de la sous-traitance qui les exonère de toute responsabilité. Une proposition de loi vient de leur imposer un devoir de vigilance.

Le 24 avril 2013, l'immeuble servant d'usine textile du nom de Rana Plaza, au Bangladesh, s'effondrait, tuant 1134 ouvriers et en blessant des centaines d'autres. Ces ouvriers travaillant tous pour des marques occidentales ou pour leurs sous-traitants, la Rana Plaza deviendra un symbole de ce que la mondialisation peut produire de pire. Car non seulement les personnes ont été tuées ou blessées, mais en plus elles et leurs familles n'auront pas été indemnisées dignement : en effet, pour cela, il faudrait qu'elles puissent porter plainte devant la justice contre les marques qui les emploient, ce que le système juridique actuel ne permet pas (en revanche, le propriétaire de l'immeuble, qui avait obligé les ouvriers à venir travailler alors qu'ils s'alarmaient des fissures de l'immeuble, est en prison). Une modeste indemnisation a tout de même été mise en place, de 30 millions de dollars au total (1200 euros minimum pour les personnes blessées et 11500 euros minimum en cas de décès). Elle a été obtenue grâce aux syndicats locaux et internationaux, et à l'Organisation internationale du travail, les marques de textile mettant tout de même la main à la poche sous l'effet du scandale international, mais sans jamais admettre leur responsabilité.

C'est pour combler ces manques juridiques que les parlementaires ont adopté une proposition de loi relative au «devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre», qui prévoit que toute société de plus de 5000 salariés (y compris les filiales) et dont le siège est en France, ou de plus de 10000 salariés pour les entreprises dont le siège est à l'étranger, doit «établir un plan de vigilance». Ce plan «comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement» résultant des activités de la société ainsi que de celles de ses sous-traitants et fournisseurs. En cas de non-

conformité, une amende de 10 millions d'euros, qui pourra être portée à 30 millions selon la gravité des faits, peut être prononcée.

Finalement, quoi de plus logique que de rendre responsables de grands groupes? Car c'est bien le minimum que de demander à Total ou à Michelin qu'ils respectent des droits humains fondamentaux et les législations environnementales. Après tout, le texte ne leur demande pas d'augmenter les salaires ou de mettre en œuvre la transition écologique! Mais c'est bien sûr encore trop pour le patronat. Ainsi, pour la très réactionnaire Association française des entreprises privées, ce super-Medef qui ne regroupe que des très grandes entreprises (Accor, Crédit agricole, L'Oréal...), il faut refuser la «judiciarisation des relations entre parties prenantes», traiter cette question «au niveau de l'Europe» et éviter de pénaliser la «compétitivité» des entreprises françaises si elles devaient être les seules à être soumises à ce type de réglementation.

Même son de cloche du côté du Medef, qui «déploie» l'adoption d'une proposition de loi «franco-française» qui introduit des obligations «au champ bien trop vaste et trop vague». Pour l'organisation patronale, cette initiative va «totalement à l'encontre des discours du gouvernement en faveur de la compétitivité et de l'attractivité de notre territoire», son président Pierre Gattax demandant d'arrêter d'être «naïfs» et de croire que nos concurrents vont «nous imiter». Ainsi donc, la surexploitation des ouvriers, le travail des enfants, l'utilisation de substances polluantes et dangereuses, tout cela participerait de la compétitivité des fleurons de notre économie. Un bel aveu qui souligne d'autant plus le courage des députés Danielle Auroi (Europe Écologie-Les Verts), Philippe Noguès (Divers gauche) et Dominique Potier (PS), à l'origine de cette mesure, et la ténacité des ONG (CCFD-Terre solidaire, le Collectif Éthique sur l'étiquette, Les Amis de la Terre, Sherpa), ainsi que des syndicats (CFDT, CFTC, CGT, CFE-CGC) sur ce sujet.

Jacques Littauer

Scènes de la vie hormonale

DERNIER RECOURS

